

VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES, CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES À L'HÔPITAL

Paris le 25 Novembre 2025

REF. R2527

Les violences sexistes et sexuelles, conjugales et intrafamiliales constituent une urgence sociétale et un défi majeur pour les institutions hospitalières. En tant que lieux de soin et de refuge, les hôpitaux sont souvent en première ligne pour accueillir, identifier et accompagner des victimes en quête d'écoute et de protection. Ces violences, aux répercussions physiques et psychologiques profondes, touchent principalement les patients mais affectent aussi les professionnels de santé, mettant en évidence la nécessité d'un engagement collectif et d'une sensibilisation accrue sur ces thématiques.

Cette journée se veut un espace d'échanges et d'apprentissage, visant à outiller les professionnels hospitaliers pour détecter ces situations, agir avec discernement et humanité, tout en respectant les cadres légaux. Chaque acte compte, et l'hôpital peut devenir un acteur essentiel dans la prévention de ces violences internes et/ou externes et le soutien des victimes, tout en promouvant une culture institutionnelle de tolérance zéro

OBJECTIFS

- 1.** Sensibiliser les participants à la réalité et aux conséquences des violences sexistes et sexuelles, conjugales et intrafamiliales dans le cadre hospitalier.
- 2.** Renforcer les capacités de repérage des signaux d'alerte chez les professionnels et les patients.
- 3.** Se doter d'outils pratiques et légaux afin d'agir efficacement en respectant les obligations éthiques et juridiques.
- 4.** Favoriser une synergie institutionnelle en impliquant les équipes de soins, les ressources humaines et les partenaires externes.
- 5.** Promouvoir une culture d'écoute bienveillante et de tolérance zéro face à ces violences.

COORDINATRICE

Anne Lumbroso, Consultante cneh

PUBLIC - IRP, référent égalité et/ou harcèlement, directeurs, cadres de tous niveaux, sages-femmes, professionnels de pédiatrie, de pédopsychiatrie, des secteurs du handicap, Ehpad, médico-sociaux

PRÉREQUIS - Ne nécessite pas de prérequis

DATES - 25 novembre 2025, soit 1 jour (7 heures)

LIEUX - Novotel Paris Centre Gare Montparnasse - 17 rue du Cotentin 75015 Paris

MODALITÉS - En présentiel

METHODES PEDAGOGIQUES - Introduction et contextualisation - Apports théoriques - Partage de pratiques et d'expériences- Questionnaire d'évaluation et de satisfaction

SUIVI DE L'EXÉCUTION / ASSIDUITÉ - Feuille d'émargement Certificat de réalisation remis à chaque participant

SATISFACTION DES PARTICIPANTS - Questionnaire de satisfaction soumis à l'issue de la journée

REFERENTE HANDICAP CNEH - Sylvie LIOT
01.41.17.15.76 - sylvie.liot@cneh.fr, afin d'étudier les mesures nécessaires à mettre en œuvre et prévoir les adaptations pédagogiques et aménagements adéquats.

TARIFS PAR PARTICIPANT AU CNEH (DÉJEUNER INCLUS) - Adhérents : 650 € - Non-adhérents : 700 €

Programme

9H00 - ACCUEIL

9H15 - COMPRENDRE : DE QUOI PARLE-T-ON ? COMMENT ON EN PARLE ? QUI EN PARLE ?

- Définitions et typologies des VSS au travail en France
- Causes et conséquences à l'hôpital
- Illustrations pratiques
- Les 3 types de prévention et le rôle des acteurs

Intervenante : Anne Lumbroso-Vassal : Consultante formatrice CNEH

10H30 - PAUSE

10H45 - AGIR : DU SIGNALEMENT AU TRAITEMENT DE LA PLAINTÉ : MÉTHODES, OUTILS, PRATIQUES, POSTURES ET POSITIONNEMENT

- Le positionnement institutionnel
- Signaler : les étapes clés
- Recueillir les faits
- Traiter la situation et orienter vers des dispositifs adaptés internes et externes
- Illustrations pratiques
- Axes de travail à mettre en œuvre

Intervenante : Marie-Gabrielle Vaissière : DRH à l'HAD AP-HP

12H30 - DEJEUNER

13H30 - COMPRENDRE : LES VIOLENCES CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES

- Des violences spécifiques dans le cadre de la vie privée : Violences physiques, psychologiques, sexuelles, économiques, ou administratives exercées au sein d'un couple ou d'une famille.
- Les chiffres clés en France
- Les signaux d'alerte
- Les obstacles au signalement
- Des illustrations pratiques
- Axes à développer

Intervenante : Sophie Barre : DRH du CH de Béziers

15H30 - PAUSE

15H45 - AGIR : PROPOSER UN ACCOMPAGNEMENT HUMAIN ET JURIDIQUE

- Pour les patients victimes
- Pour les agents hospitaliers victimes
- Agir en interne : Posture du comité de pilotage
- Formation des équipes :
- Sensibilisation à l'écoute active et non jugeante.
- Formation sur les procédures de signalement et le cadre légal.
- Création d'un protocole institutionnel :
- Mise en place d'une fiche standardisée pour signaler les violences.
- Identification des référents internes (assistants sociaux, médecins, juristes).
- Coordination interne coordination multidisciplinaire : Médecins, cadres, assistants sociaux, juristes, psychologues.
- Collaboration avec les partenaires externes :
- Renforcement des liens avec les associations et les services de police ou gendarmerie.
- Participation à des réseaux locaux contre les violences conjugales.

Intervenant : Guillaume Couvreur, DRH CH de Roubaix

CE QU'EN DIT LE DROIT EN FRANCE

- Le cadre légal : rappel des obligations des professionnels de santé et agents publics, au-delà du secret professionnel
- La nouvelle dérogation en cas de violences conjugales ou de conséquences graves
- Obligation de signalement en cas de danger immédiat pour une personne vulnérable (article 434-3 du Code pénal).
- Possibilité de lever le secret professionnel pour protéger une victime (article 226-14 du Code pénal).
- Notion de consentement des victimes adultes : l'importance d'obtenir leur accord
- Illustrations pratiques : analyse de deux cas juridiques :
- Le non-signalement a entraîné des conséquences graves
- Exemple d'une intervention réussie suite à un signalement
- Les conséquences pour l'action : les solutions
- La création d'une boîte à outils institutionnelle : ressources juridiques, fiches pratiques, contacts d'associations spécialisées
- La création d'un comité de suivi en interne

Intervenant : Pierre Villeneuve

17H - CLOTURE DE LA JOURNÉE

CONTACT

formation@cneh.fr

COORDINATRICE

Anne Lumbroso, Consultante cneh
anne.lumbroso@cneh.fr

Demande d'inscription

- sur le site **www.cneh.fr**
formation@cneh.fr

Référente handicap :

Sylvie Liot, Tél. 01 41 17 15 76 – 06 42 22 31 55 – sylvie.liot@cneh.fr
Merci de nous faire part de vos besoins spécifique en amont de la formation.

Le 25 novembre 2025, à Paris

Tarifs nets de taxe (déjeuner inclus)

- Adhérent CNEH : 650 €
 Non-adhérent CNEH : 700 €

Facturation sur Chorus Pro* : SIRET de l'établissement (14 chiffres)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Code Service Chorus (SE) Numéro d'Engagement Juridique (EJ)

Établissement*

Raison sociale

Adresse

CP Ville Tél.

Responsable de formation *

Madame Monsieur

Nom Prénom

Fonction Service

Tél E-mail

Participant *

Madame Monsieur

Nom Prénom

Fonction Service

Tél E-mail

Participant

Madame Monsieur

Nom Prénom

Fonction Service

Tél E-mail

Nous collectons des données personnelles vous concernant. Elles sont utilisées par le CNEH pour : Les attestations de présence en formation/les prises en charges financières, envoyées aux financeurs ou employeurs le cas échéant, ces données sont conservées 2 ans puis détruites après règlement de la facture. Le suivi de formation (évaluations, validation des compétences) est tracé dans nos logiciels métiers, ces données sont conservées 5 ans après la formation. Toutes ces données sont utilisées à des fins professionnelles et pour le bon suivi de la formation, elles ne sont en aucun cas cédées à des tiers à des fins commerciales. Le responsable de traitement au CNEH est la DRH par délégation du Directeur général. Le Délégué à la protection des données personnelles peut être contacté au siège du CNEH - 3 rue Danton - 92240 Malakoff - RH@cneh.fr. Conformément au règlement général sur la protection des données personnelles (règlement UE n° 2016/679 du 27 avril 2016), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition pour motif légitime, de limitation et de portabilité aux données qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant un mail à RH@cneh.fr. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Date	Signature et cachet
------	---------------------

Accord du directeur de l'établissement pour la prise en charge financière au titre de la formation ou accord du participant pour la prise en charge financière en cas d'autofinancement.